

**Attention : le dossier de demande d'aide à l'équipement doit faire l'objet d'un envoi séparé de vos dossiers d'exploitation et/ou de subvention sélective.**

**Liste des pièces à fournir :**

**La fiche n° 8 : liste des factures acquittées.** Cette fiche dresse la liste des investissements effectivement réalisés. Elle accompagne l'envoi des factures originales permettant à l'administration de vérifier que la première tranche de la subvention accordée a bien été utilisée conformément à son objet et de procéder au second versement de la subvention d'équipement.

**Attention : si l'investissement est inférieur au montant initialement prévu, l'administration ajustera à la baisse le montant de la subvention et demandera, le cas échéant, le remboursement du trop perçu.**

**Les factures acquittées, en original,** faisant apparaître la date de paiement, le cachet et la signature du fournisseur.

**L'extrait de relevé bancaire attestant du paiement.**